



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

---

## **DECISION N° 33/2020/BUREAU/CACL**

DE LA REUNION DE BUREAU DU MARDI 21 JUILLET 2020 A 08H30  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

---

### **APPROBATION DES ACTES D'ENGAGEMENT DES ACCORDS CADRE RELATIFS AUX « PRESTATIONS DE TRANSPORT SCOLAIRE PAR VOIES TERRESTRES »**

**L'an deux mille vingt, le mardi vingt et un juillet, à huit heures trente, les Membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis dans la salle de Commissions, au siège de la CACL en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Mme Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente (présentiel) - Gilles ADELSON, 2<sup>ème</sup> Vice-Président (visioconférence) - Raphaël RABORD, 4<sup>ème</sup> Vice-Président (présentiel) - Roger ARON, 5<sup>ème</sup> Vice-Président (visioconférence) - Serge BAFU, 6<sup>ème</sup> Vice-Président (présentiel) – Jean GANTY, 1<sup>er</sup> Membre du Bureau (visioconférence) – Nestor GOVINDIN, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau (présentiel) - Monique AZER, 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau (visioconférence)

#### **ÉTAIENT ABSENT :**

Patrick LECANTE, 1<sup>er</sup> Vice-Président - David RICHÉ, 3<sup>ème</sup> Vice-Président

\*\*\*\*\*

<b>Nombre de membres du Bureau</b>	
En exercice	10
Présents	8
Procuration	0
Suffrages exprimés	8

<b>Vote</b>	
<b>Unanimité</b>	
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid19 ;

**Vu** l'ordonnance du Conseil des ministres du 1er avril 2020 parue au JO du 02 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**Vu** le décret n° 2020-571 du 14 mai définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

**Vu** la Délibération n° 57/2014/CACL du 28 mai 2014 portant délégation au Bureau de certaines attributions du Conseil Communautaire, concernant toute décision autorisant la Présidente à signer les actes d'engagement de marchés de travaux, de fournitures et de services

**Considérant** que l'ordonnance précitée autorise en son article 6, la réunion à distance des organes des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

**Entendu** la décision de la CAO de la CACL réunie en sa séance du 20 juillet 2020 comme suit :

N° Lot	Transporteur proposé	Coût/jour	Montant du marché
1	TRANSPORT ZUNEVE	699,00 €	101 355,00 €
2	LGTD	215,00 €	37 625,00 €
3	AZ TRANSPORT	155,00 €	27 125,00 €
4	TRANSPORT YVES PREVOT	203,00 €	29 435,00 €
5	TRANSPORT YVES PREVOT	203,00 €	29 435,00 €
6	SASU CARAT TRANSPORT	281,00 €	49 175,00 €
7	SASU CARAT TRANSPORT	270,00 €	39 150,00 €
8	TRANSPORT ZUNEVE	279,00 €	48 825,00 €

**Entendu** le **Rapport N° 33/2020/BUREAU/CACL** relatif à l'approbation des actes d'engagement des accords cadre relatifs aux « prestations de transport scolaire par voies terrestres ».

## LE BUREAU

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** à la Présidente du **Rapport N°33/2020/BUREAU/CACL** relatif à l'approbation des actes d'engagement des accords cadre relatifs aux « prestations de transport scolaire par voies terrestres » ;

**PREND ACTE** de la décision susvisée de la Commission d'Appel d'Offres portant attribution des accords-cadres relatifs aux « prestations de transport scolaire par voies terrestres ».

**APPROUVE** les actes d'engagement relatifs aux accords-cadres relatifs aux « prestations de transport scolaire par voies terrestres ci-annexés ;

**AUTORISE** la Présidente, sur ses bases, à signer les actes d'engagement relatifs « accords-cadres relatifs aux « prestations de transport scolaire par voies terrestres » ;

**AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toute les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en réunion de Bureau,  
Le mardi 21 juillet 2020

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Marie-Laure PHINÉRA-HORTH**